

Préparation du centième anniversaire de la crue de 1910

Lundi 29 juin 2009 – Préfecture de la région Ile-de-France

intervention de

Pascal Popelin

Président des Grands lacs de Seine

Vice-président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

28 VI 09

M. le préfet,
Mmes et MM. les élus,
Mesdames, Messieurs,

Merci à vous, tout d'abord, M. le préfet, d'avoir accepté d'organiser cette réunion en lien avec les Grands lacs de Seine, de l'accueillir dans les locaux de la préfecture de région et d'y consacrer une part de votre temps. Une telle démarche atteste de tout l'intérêt que vous portez aux questions de l'eau et de la prévention des risques d'inondations par débordement, dans le cadre de vos fonctions de préfet coordonateur du bassin Seine-Normandie.

Si nous n'avons pas connu de crues importantes de la Seine et de ses affluents depuis plus d'un demi-siècle -à l'exception de celle relativement faible de janvier 1982- gardons toutefois à l'esprit qu'entre 1900 et 1960, nos prédécesseurs ont eu à faire face à 10 grandes crues, notamment celle à fréquence de retour dite centennale de janvier 1910, dont nous voulons rappeler le centenaire l'an prochain.

Personne ne peut dire quand un évènement d'une telle ampleur se reproduira. Mais tous les spécialistes, tous les experts sont formels : un jour, l'eau reviendra à Paris, en banlieue et dans toutes les communes riveraines du fleuve et des rivières de notre bassin, comme en 1910, voire au-delà des niveaux maximums atteints à cette époque. Et tous les connaisseurs du dossier savent que les dommages provoqués par un tel phénomène seront sans commune mesure avec ceux provoqués par les petites crues subies en France depuis 50 ans, sans commune mesure avec le coût économique de la grande crue de 1910.

Selon l'étude partenariale conduite par les Grands lacs de Seine entre 1990 et 1998, les dommages directs atteindraient en effet 12 milliards d'euros pour une crue similaire à celle de janvier 1910. Il s'agit là d'un montant minimum, car les dégâts aux différents réseaux de transports de personnes, de fluide ou d'énergie n'ont pas été pris en compte dans le calcul, qu'il conviendrait par ailleurs d'actualiser, puisqu'il commence maintenant à dater.

Grace à l'action de ses 4 barrages réservoirs sur l'Yonne et en dérivation de la Seine, de la Marne et de l'Aube, le Grands lacs de Seine (qui regroupent au sein d'un établissement public interdépartemental les quatre Conseils généraux de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne) protègent depuis 40 ans l'agglomération parisienne et son amont de toutes les petites et moyennes crues.

Nous savons aussi que nos ouvrages, en synergie avec l'action des digues et murettes présentes dans certains secteurs, permettront d'éviter le tiers des dommages estimés pour une crue de type 1910. Un tiers c'est beaucoup, compte tenu des sommes en causes. Mais c'est loin d'être tout.

Parce notre rôle de responsable est de préparer l'avenir, les Grands lacs de Seine, à la demande de l'Etat dans le cadre du « plan Seine », étudient les possibilités d'améliorer et de compléter les dispositifs de protection existants.

Après les études de faisabilité conduites entre 2000 et 2005, nous sommes actuellement en phase d'étude détaillées et de préparation du débat public pour la réalisation d'un cinquième ouvrage, de conception et d'objet un peu différent des 4 autres déjà opérationnels. Il s'agit du projet d'ouvrage de ralentissement dynamique des crues dans la Bassée, en Seine-et-Marne, dont le coût de réalisation est estimé à ce jour à 500M€ et dont les travaux pourraient commencer, si tout va bien -c'est-à-dire en particulier si les financements sont trouvés- à l'horizon 2014.

Mais tout système de protection hydraulique a des limites.

Dans l'hypothèse d'une crue généralisée sur la Seine, l'inondation paralysera de vastes territoires, bien au-delà des seules vallées inondables. Ce n'est d'ailleurs pas tant l'inondation elle-même qui coûtera le plus cher à l'économie et au développement du territoire, mais bien le temps nécessaire pour revenir ensuite à un fonctionnement normal

Sans être catastrophiste, posons-nous la question de savoir comment la population et l'économie pourront supporter un arrêt prolongé des entreprises et des services publics ? La situation actuelle d'aménagement de notre bassin fait peser une menace certaine sur la compétitivité économique et sur l'attractivité du territoire francilien, qu'il ne faut pas négliger.

Aussi, au-delà des dispositions importantes prises depuis une dizaine d'années par l'Etat, par certaines collectivités ou par de grandes entreprises dont l'activité est stratégique, il est de notre devoir d'améliorer notre capacité de résistance aux inondations, avec pour objectif d'en réduire préventivement les dommages. Bref, dans toutes nos décisions d'investissement ou d'organisation, que nous soyons une institution, une entreprise ou un particulier, nous devons à un moment poser cette question : « Comment ferais-je en cas d'inondation ? ».

Afin d'apporter leur contribution à ce défi avant tout culturel -même si personne ne niera qu'il a aussi des implications financières- afin d'être à l'écoute des besoins des collectivités locales confrontées à l'évolution récente des lois et règlements dans ce domaine (avec notamment la transposition d'ici la fin de l'année de la directive cadre européenne relative aux inondations), les Grands lacs de Seine ont élargi leurs missions à la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens exposés aux inondations, tant en direction des collectivités locales, que des entreprises et des particuliers.

Au-delà des manifestations à vocation historique et culturelle que les uns et les autres organiseront sur ce qui s'est passé en 1910, je crois que nous aurions avantage à profiter de cet anniversaire pour rappeler que le risque demeure et qu'il faut encore mieux s'y préparer.

Nous sommes naturellement prêts à vous aider à coordonner, fédérer et mutualiser les nombreuses manifestations qui ne manqueront pas de se tenir dans le cadre du centenaire des crues de 1910. A ce propos, je vous informe que -parmi celles-ci- les Grands lacs de Seine, en partenariat avec l'Association des maires d'Ile-de-France et la Direction régionale de l'environnement organisera, du 21 au 23 septembre 2010 au parc floral de Paris, le 3^e salon PREVIRISQ Inondations. Véritable carrefour de l'information sur les inondations, ce salon illustrera, au moyen d'exemples concrets français et étrangers, comment notamment réaliser un audit ou diagnostic de la vulnérabilité d'un secteur urbanisé, de bâtiments. L'ensemble des techniques de prévention sera présenté à cette occasion.

Cet évènement viendra clore une période de communication sans doute intense autour du centenaire des crues de 1910 dont vous serez les acteurs. Il inaugurera, je l'espère, un nouveau cycle de travail entre nous. J'aurai l'occasion de faire d'autres propositions en ce sens -de nature plus institutionnelles- dès la semaine prochaine, lors du comité de pilotage du « plan Seine ».